



NIL MAGNUM SINE LABORE

# L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

## DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

### PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 8 septembre 2026 à 19 h 00**, statuera sur la ou les demandes de dérogation mineure suivantes :

Adresse : 650, rue Saint-Étienne

No de lot : 2 892 842

Requérants : Monsieur Gaétan Poitras

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à régulariser l'abri d'auto annexé au bâtiment principal dont la marge latérale serait de 0,56 mètre, alors que la marge latérale minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 300-2015 est de 1,50 mètre autorisant ainsi une dérogation de 0,94 mètre le tout tel qu'illustré sur le certificat de localisation de M. Jean-Philippe Grondin, arpenteur-géomètre, minutes 15133, daté du 24 novembre 2025.

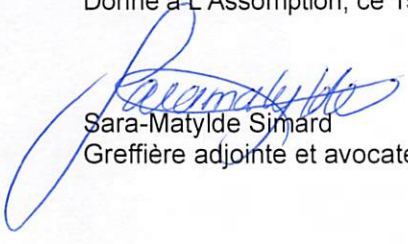
Adresse : 751, boulevard de l'Ange-Gardien

No de lot : 6 634 367

Requérant : Zone Agtech

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'installation d'une enseigne sur muret dont le matériau utilisé pour les parties visibles du muret serait en fibrociment, alors que le règlement de zonage numéro 300-2015 prescrit que le matériau utilisé pour le muret doit être la brique, le béton architectural, la pierre naturelle ou artificielle ou le bloc de verre architectural le tout tel qu'illustré sur le devis technique de Jean Cormier, ingénieur, daté du 19 juin 2026.

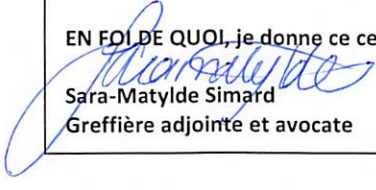
Donné à L'Assomption, ce 19<sup>e</sup> jour du mois d'août 2026.

  
Sara-Matylde Simard  
Greffière adjointe et avocate

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de L'Assomption, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en **affichant** une (1) copie au Complexe municipal situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord le **mercredi 19 août 2026** et en le **publiant** sur le site Internet de la Ville de L'Assomption le **mercredi 19 août 2026** en vertu du règlement 248-2018 et ses amendements.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'août 2026.

  
Sara-Matylde Simard  
Greffière adjointe et avocate